

# PREMIÈRES AFFECTATIONS DES CONTRÔLEURS PROGRAMMEURS FILIERE FISCALE

## SOMMAIRE

- |                      |           |  |             |
|----------------------|-----------|--|-------------|
| ■ Les règles         | p. 2 à 3  | ■ Infos, questions réponses et dates                             | p. 12 à 14  |
| ■ Les priorités      | p. 4 à 6  | ■ 1ère affectation 09/10   | p. 15 à 16  |
| ■ Présentation AGORA | p. 7 et 8 | ■ L'Union à vos côtés  | p. 17 et 18 |
| ■ Une demande        | p. 9 à 11 | ■ <a href="http://www.snuisudtresor.fr">www.snuisudtresor.fr</a> | p. 19       |

En ce début d'année, tu vas devoir rédiger une demande de 1ère affectation (date limite de dépôt : le 17 février à l'école). Celle-ci sera effective à compter du 1er septembre 2011. Cette affectation va conditionner pendant un an minimum ta vie administrative et familiale.

Cette première demande d'affectation devra donc être rédigée avec le plus grand soin et c'est pourquoi le bureau de section de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires de l'ENC-Elèves a jugé utile d'éditer cette petite brochure pratique qui essaiera d'être la plus complète et la plus précise possible.

De plus, des élus de l'Union siégeant en CAP nationale de mutations tiendront des permanences dans les écoles pour t'aider à rédiger ta demande de première affectation.

## LES RÈGLES APPLICABLES

La première affectation est basée sur trois critères principaux :

- la «filière» (formation suivie à l'ENC)
- le rang de classement,
- les postes restés vacants après le mouvement général.

### La spécialité

Elle prime tout autre critère.

Le stagiaire peut être affecté :

- programmeur (PROG/CHEF PROG) ou EID (Equipes d'Installation et de Dépannage) implantés dans les centres des services informatiques,
- ASSIA (Assistance Informatique, Antilles-Guyane) ou ASSIR (Assistance Informatique Réunion) implantés dans les directions des services fiscaux d'Outre-Mer,
- programmeurs relevant de la direction générale ou de la DRESG,
- EID (Equipes d'Installation et de Dépannage) implantés dans la direction des services fiscaux de Corse du Sud.

### La règle du maintien dans la spécialité

Les programmeurs doivent exercer leurs fonctions sur un poste correspondant à leur qualification pendant 5 ans dans les services centraux ou dans un CSI ou dans une DSF/DDFiP/DRFiP (DOM - Corse du Sud) ou à la DRESG (délai pouvant être ramené à 3 ans sur avis favorable du chef de service).

du 01/09/2010 au 30/04/2011	<b>Scolarité ENC</b>
le 01/09/2011	<b>1ère affectation</b> <b>B prog (CSI)</b> <b>EID</b> <b>ALD</b>
Mouvement général (au 01/09/2012, 2013, 2014, 2015)	<b>Possibilité de mutation sur un poste «informatique»</b>
Mouvement général (au 01/09/2016)	<b>Possibilité de mutation sur tous les postes («informatique» ou «impôts»)</b>

## ● Le rang de classement

L'ensemble des contrôleurs stagiaires sont classés sur une liste unique en fonction de leurs notes.

Votre promotion comprend donc les CSP de Toulouse et les B administratifs de Clermont-Ferrand et Noisy le Grand.

Le rang de classement est fonction des notes obtenues pendant le stage théorique à l'ENC. Cependant, ce rang de sortie est bonifié pour le stagiaire marié ou ayant contracté un PACS (cette bonification est égale à 10 % du nombre des stagiaires de la promotion) ou (et) chargé de famille (+ 10 % par enfant).

Sont considérés à charge les enfants qui, à la date du 1er mars de l'année du mouvement, sont dans l'une des situations suivantes :

- moins de 16 ans,
- moins de 20 ans, s'il sont sans emploi, étudiants, en apprentissage, en stage de formation professionnelle, titulaire de l'allocation d'éducation spéciale ou percevant une rémunération inférieure à 55% du SMIC mensuel,
- sans limite d'âge s'ils sont handicapés.

Les agents seuls et chargés de famille sont considérés comme mariés pour la détermination du rang.

Les agents vivant maritalement bénéficient des mêmes bonifications s'ils justifient de leur situation en produisant deux pièces de nature différente comportant les deux noms à la même adresse (simultanément ou alternativement) : bail, facture EDF, etc ... (ces justificatifs sont à joindre à la demande).

**Le seul critère de classement est le rang de sortie à l'ENC éventuellement bonifié.**

Le reclassement des agents ayant déjà exercé des fonctions en tant que cadre C n'est pas pris en compte lors de la première affectation.

### **Exemple de détermination du rang de sortie**

**Nombre de stagiaires que comporte la promotion : 500 - Bonification = 10 % soit 50 places**

#### **1er cas :**

Agent marié, un enfant, rang de classement .....	200
Bonification : 50 x 2 .....	100
Rang bonifié .....	100

#### **2ème cas :**

Agent vivant maritalement, rang de classement .....	300
Bonification : 50 .....	50
Rang bonifié .....	250

#### **3ème cas :**

Agent seul (divorcé, célibataire, veuf, séparé) ayant deux enfants à charge, rang de classement .....	50
Bonification (50 x 3) .....	150
Rang bonifié .....	- 100

NB : la situation de famille est appréciée au 1er mars 2011

## ● Les postes vacants

La CAP des premières affectations des contrôleurs stagiaires aura lieu après le mouvement général des agents titulaires. **Projet le 1er juillet 2011 (fin de journée). CAP le 6 Juillet 2011. Résultats définitifs le 8 Juillet 2011.**

La Direction Générale affectera donc les stagiaires sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement général.

# ● Les priorités

## Priorité pour rapprochement

### × Rapprochement de conjoint

Cette priorité permet l'accès à un département, y compris pour les agents en 1ère affectation souhaitant se rapprocher de leur conjoint, de leur partenaire civil, concubin,

Les agents prioritaires sont classés selon deux niveaux :

- 1er niveau : agents mariés, pacsés, concubins avec enfant(s), personnes seules avec enfant(s) à charge, concubins sans enfant justifiant de deux ans de vie commune et agents souhaitant se rapprocher de leurs enfants à la charge de l'ex-conjoint,
- 2ème niveau : concubins sans enfant ne justifiant pas de deux ans de vie commune.

Au sein de chaque niveau de priorité, les agents sont départagés selon leur rang de classement bonifié.

La priorité s'exerce sur le département où le conjoint ou le concubin exerce son activité professionnelle ou le département de domicile familial s'il est limitrophe du département d'exercice de la profession du conjoint.

Tu as la possibilité d'opter pour l'un ou l'autre des deux départements, mais tu ne peux demander le rapprochement sur les deux.

Les agents qui vont se prévaloir du bénéfice de la priorité pour rapprochement de conjoint devront joindre les justificatifs à leur demande :

- Un certificat de l'employeur du conjoint ou du concubin (sauf si ce dernier est agent de la DGFIP) et copie du dernier bulletin de paie.
- Un récépissé d'inscription du conjoint ou du concubin au pôle emploi dont dépend le lieu d'exercice de la dernière activité.
- Pour les agents pacsés, justificatifs d'imposition commune ou à défaut pour ceux dont le pacs aura été conclu entre le 1er janvier 2010 et le 28 février 2011, pièces justificatives démontrant l'entretien commun du domicile familial (Cf. pièces justificatives des concubins).
- pour les concubins tous documents permettant d'attester la situation de concubinage notoire :

obligatoire : deux pièces justificatives de nature différente, comportant les deux noms à la même adresse (simultanément ou alternativement) ; avis d'imposition établis à la même adresse, facture de téléphone fixe, EDF/GDF, relevé de TF ou de TH, contrat de bail ou quittance de loyer, emprunt à titre solidaire, acte d'acquisition conjoint de la résidence principale.

Attention : les concubins de plus de 2 ans doivent justifier de l'antériorité de leur vie commune en produisant une pièce justifiant du domicile commun au 1er mars 2009 et une pièce justifiant du domicile commun au 1er mars 2011.

### × Rapprochement des enfants à la charge de l'ex-conjoint

Si tes enfants agés de moins de 16 ans (ou moins de 20 ans et remplissant certaines conditions) sont à la charge de ton ex-conjoint, tu bénéficies d'une priorité pour rapprochement.

La priorité s'exerce sur le département du lieu de scolarisation de tes enfants.

Seul l'agent qui n'a pas l'enfant à charge, peut se prévaloir de cette priorité en produisant la décision judiciaire et un certificat de scolarité ou une attestation de garde.

### × Rapprochement d'un soutien familial

Le département où réside la famille (ascendants, descendants de l'agent ou ascendant de l'enfant à charge) qui offrira soutien moral ou financier à l'agent seul avec enfant(s) à charge.

Toutes pièces attestant du lieu de la résidence de la famille dont les agents désirent se rapprocher (facture EDF, téléphone, TH, bail) au titre du rapprochement familial.

## Particularité :

### Modalités d'application de la priorité

25 % des possibilités d'apports dans un département (vacances à pourvoir, compensation du travail à temps partiel, surnombres) sont réservées aux agents bénéficiant de la priorité pour rapprochement de conjoints ou concubins ou pour rapprochement familial dans le cadre du projet de mouvement. Des possibilités de rapprochement sont conservées pour les stagiaires lorsque les demandes déposées par les titulaires sont épuisées.

### Priorité liée à un handicap

#### 1. — Parent d'un enfant atteint d'un handicap nécessitant sa prise en charge dans un établissement adapté

Tu peux bénéficier de cette priorité si tu es père ou mère d'un enfant handicapé atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % et que tu souhaites te rapprocher d'une résidence comportant un établissement adapté à l'état de ton enfant, et ce quel que soit son âge.

Pour cela :

- il te faut établir l'attestation sur l'honneur prévue à cet effet et la joindre à ta demande,
- la carte d'invalidité dont l'enfant est titulaire devra être produite après la publication du projet (copie),
- tout comme l'attestation d'inscription de l'enfant dans un établissement spécialisé,
- n'oublie pas de cocher la case 3 c de la demande 75 T,
- ni d'indiquer la résidence administrative la plus proche de l'établissement adapté (et de solliciter sur l'ensemble des directions présentes sur la résidence un vœu «résidence-soins enfant»).

Il s'agit d'une priorité absolue. Elle donne lieu à mutation même s'il n'existe pas de possibilité d'apport à la résidence ou au département.

#### 2. — Agent handicapé

Les agents handicapés peuvent bénéficier d'une priorité dans les conditions suivantes :

- la priorité ne s'appliquera **qu'à un seul département. Ils doivent formuler un vœu à résidence «agent handicapé ex : CSI Bordeaux - Bordeaux - Agent handicapé»,**
- elle sera attribuée aux agents dont le handicap est égal ou supérieur à 80 %,
- les agents concernés doivent cocher la case 3 d de la demande 75 T.

Si le handicap de l'agent est inférieur à 80%, sa situation peut être examinée en CAPN.

#### **ATTENTION :**

***Les agents sont invités à faire valoir leur priorité en cochant la case «3 c» ou «3 d» de la demande de mutation.***

### Priorité pour agents originaires d'un département d'Outre-Mer

Sont considérés comme originaires d'un département d'Outre-Mer, les agents :

- nés dans un DOM,
- ou dont un ascendant «père, mère, grand-père ou grand-mère» est né dans un DOM,
- ou dont le conjoint ou le concubin est né dans un DOM,
- ou dont un ascendant de leur conjoint ou concubin est né dans un DOM.

La priorité en tant qu'originaire ne vaut que pour l'accès au département d'origine et non pour l'attribution d'une résidence ou d'un poste au sein de ce département.

**Ne pas oublier de cocher la case «3 e» de la demande 75T.**

# AUTRES DEMANDES

## **Demandes liées** (LE FAIT DE LIER UNE DEMANDE NE CONFERE AUCUNE PRIORITE)

Les agents de la DGFIP filière fiscale qui désirent obtenir une affectation sur le même CSI peuvent «lier» leur demande :

- à la résidence « Direction / Résidence / Lié à Résidence  
→ les affectations ne seront prononcées que si les deux agents obtiennent la même résidence.

Exemple : CSI Bordeaux - Bordeaux - Lié à Résidence

**Toutefois l'affectation liée n'est prononcée que si le plus mal classé peut obtenir son affectation sur la résidence ou le département sollicité (le plus mal classé emmène l'autre !)**

ATTENTION : Ne pas oublier de cocher le cadre 7 de la demande n° 75 T.

Il est également possible de panacher sa demande en indiquant des vœux « liés » et « non liés » (sans mention particulière), si , à défaut d'obtenir ensemble une affectation, les agents acceptent d'être mutés seuls.

# RÉDACTION DES VŒUX SUR AGORA

- Prendre le temps de la réflexion pour délimiter le champ de toute demande de mutation.
- Réunir toutes les pièces justificatives.
- Bien étudier la «géographie DGFIP informatique» pour couvrir tout le terrain nécessaire mais seulement le terrain nécessaire. Prendre en compte le fait que certaines résidences comportent des postes dépendant de plusieurs directions.

Vérifiez en tout premier lieu que les éléments de votre situation personnelle sont bien à jour. Les informations d'état-civil et autres renseignements ne sont pas toujours reportées avec exactitude sur Agora-fiche de vœux. **Attention, ne faites pas de modification vous-même, mais signalez-le à la Direction de l'ENC.**

## Saisir vos vœux

### Constitution des vœux

Nous vous conseillons d'aller en premier sur les résidences que vous souhaitez solliciter (en tapant la 1<sup>ère</sup> lettre lorsqu'on est dans le menu, on limite les «coups d'ascenseur»), ce qui limite ensuite le nombre de directions proposées (deuxième gain de temps) et procure l'avantage de présenter toutes les directions ayant des implantations sur cette même résidence. En effet, une même résidence peut recouper des postes relevant d'une DSF, d'un CSI, d'une Dircofi....

Après chaque sélection, l'écran revient en haut de page. En se servant de la zone «**Cliquer ici pour atteindre le bloc de saisie**» on gagne beaucoup de temps, c'est bien plus rapide qu'avec la roulette ou l'ascenseur.

### Insertion de vœux

Sauf indication expresse, les vœux se positionnent les uns après les autres, en ordre croissant. Il est cependant possible d'insérer un vœu parmi les autres en indiquant dans la case «rang» le numéro auquel on désire le voir apparaître. Le vœu initialement numéroté N prendra le numéro N+1.

### Tri des vœux


Il est possible d'inverser deux vœux. Il faut procéder de la manière suivante :

- se positionner sur un des vœux à inverser, de manière à voir apparaître la «petite main»,
- cliquer,
- accéder au bloc de saisie, dans lequel on retrouve les données correspondantes à la ligne ainsi sélectionnée,
- changer le numéro du rang.

### ATTENTION :

**En procédant ainsi, on inverse les vœux. Cela signifie, par exemple, que le vœu 18 vient remplacer le vœu 4, mais parallèlement, le vœu 4 va se repositionner en 18... Cette manipulation ne convient donc que pour des vœux contigus.**

**Dans tous les autres cas, pour déplacer des vœux, il faut recourir à la procédure suivante :**

- **supprimer le vœu mal positionné (icône  en bout de ligne),**
- **recréer la ligne ainsi supprimée,**
- **indiquer le numéro du rang auquel on veut placer ce vœu.**

## La priorité pour rapprochement externe

Ce point a été examiné dans les pages 6 et 7, nous traitons uniquement ici de la manière de faire sur Agora.

Tout agent souhaitant bénéficier de la priorité au titre d'un rapprochement doit renseigner la rubrique «Priorités» de l'espace de navigation.

- Cocher «externe» sur la première ligne du cadre priorité pour rapprochement,
- cocher ensuite le type de situation concernée (priorité de conjoint **O**, de pacs **O**, de concubin **O**, familial **O**).

Dans le cadre suivant «rapprochement externe» :

- indiquer le département (d'exercice de la profession du conjoint ou du domicile, si limitrophe).

# Rédaction des vœux : comment ça marche ?

## AVERTISSEMENT

- Des formules précises doivent être utilisées par les agents qui sollicitent une mutation ou une affectation dans le cadre des priorités (voir pages 3 et 4).

RÉDACTION DES VŒUX				L'AGENT QUI RÉDIGE AINSI UNE LIGNE DE LA DEMANDE :
AGENTS DE CATÉGORIE B				
CSI	RHONE	LYON	EID	Sollicite une affectation nationale dans la structure CSI de Lyon sur un poste EID.
CSI	RHONE	LYON	B Prog	Sollicite une affectation nationale sur un poste de programmeur au CSI de Lyon
Dir Région Rhône-Alpes et Rhône		Sans résidence	Rapprochement	Permet une affectation au titre de la priorité. Les B programmeurs seront obligatoirement sur un poste informatique dans le CSI du département.

## RÉPARTITION DES C.S PROGRAMMEURS STAGIAIRES DE LA PROMOTION 2009/2010

	Direction	Résidence	EID	Prog/Chef Programmeur	Divers
C 33	CSI BORDEAUX	Bordeaux	-	1	-
C 44	CSI NANTES	Nantes	1	2	-
C 45	CSI ORLEANS	Orléans	-	1	-
C 49	CSI ANGERS	Angers	-	1	-
C 51	CSI REIMS	Reims	-	7	-
C 58	CSI NEVERS	Nevers	-	3	-
C 59	CSI LILLE	Lille	-	1	-
C 67	CSI STRASBOURG	Strasbourg	-	1	-
C 69	CSI LYON	Lyon	1	-	-
C76	CSI ROUEN	Rouen	1	-	-
C 77	CSI NEMOURS	Nemours	1	1	-
		Aubervilliers	1	-	-
C 78	CSI VERSAILLES	Versailles	1	7	-
C 86	CSI POITIERS	Poitiers	-	3	-
2AO	DSF CORSE DU SUD	Ajaccio	1	-	-
973	DRFiP GUYANE	Sans résidence	-	-	1 ASSIA
A 55	DRF	Noisy le Grand	-	-	1 INFORMATIQUE
B 31	DRESG	Noisiel	1	4 (CSN)	-

# FICHE DE MUTATION

Fiche de mutation n°75T-Campagne de mutation 2011-

<b>1 - INFORMATIONS AGENT</b> Nom patronymique : <b>CARTEREZZO</b> Prénom : <b>BARTHELEMY</b> Date de naissance : Dépt. de naissance : Profession du conjoint, concubin ou pacsé : <b>RETOUCHEUSE</b> Adresse Numéro : <b>123</b> Code Postal : <b>80390</b>		N° DGI : <b>235063</b> Nom marital (ou usuel) : Situation familiale : <b>MARIÉ</b> Nombre d'enfants à charge: <b>2</b> Voie ou rue : <b>ROUTE DE JOUE</b> Complément d'adresse : Commune du domicile : <b>LES TOUCHES</b>	
<b>2 - INFORMATIONS CARRIERE</b> Grade : Résidence administrative :			
<b>3 - PRIORITES DEMANDEES :</b> Je demande le bénéfice des priorités suivantes :			
<b>a</b> <b>Priorité pour rapprochement</b> de conjoint <input checked="" type="checkbox"/> de concubin <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> familial <input type="checkbox"/> Informatique (A,, B,C) <input type="checkbox"/>			
Nom et prénom du conjoint, concubin, pacsé ou soutien de famille : Commune d'exercice de la profession du conjoint, concubin ou pacsé : Code postal : Externe <input checked="" type="checkbox"/> Au département de : <b>LA SOMME</b> y compris sur EDRA <input type="checkbox"/> Avec examen <input type="checkbox"/> A la résidence de : Interne <input type="checkbox"/> (pour les agents déjà dans le département) Du lieu de travail du conjoint, concubin, pacsé <input type="checkbox"/> A la résidence de : du domicile <input type="checkbox"/>			
<b>b. Priorité suite à réorganisation administrative / droit à maintien sur un poste ou retour à l'ancienne résidence</b> 1 ) Priorité sur le poste <input type="checkbox"/> 2 ) Priorité sur le dernier emploi vacant <input type="checkbox"/> A la résidence de : 3 ) Garantie de maintien à la résidence <input type="checkbox"/> A la résidence de :			
<b>c. Priorité pour agent handicapé</b> <input type="checkbox"/> Au département de :			
<b>d. Priorité pour soins à enfant atteint d'une invalidité</b> <input type="checkbox"/> A la résidence de :			
<b>e. Priorité pour originaire D.O.M</b> <input type="checkbox"/>			
<b>4 - QUALIFICATION</b> Nature : Date de prise de fonction dans cette qualification :		<b>5 - EN CAS DE POSITION EN COURS</b> Date de réintégration souhaitée :	
<b>6 - SITUATION D'INCOMPATIBILITE (cat A et B)</b> Motif d'incompatibilité : <input type="checkbox"/> Je demande à bénéficier de la dispense prévue <input type="checkbox"/> Fonctions électives <input type="checkbox"/>		<b>7 - DEMANDE LIEE AVEC</b> Nom : Prénom : Grade : N° DGI :	
<b>8 - MOUVEMENTS DE CATEGORIE C</b> Je souhaite l'examen de ma demande : 1) au mouvement général et au mouvement complémentaire du 1/01/N+1 <input type="checkbox"/> 2) au mouvement général exclusivement <input type="checkbox"/> 3) au mouvement complémentaire du 1/01/ N+1 exclusivement <input type="checkbox"/>		<b>9 - DEMANDE CONSERVATOIRE</b> <input type="checkbox"/>	
Nombre d'intercalaires : Nombre de vœux sollicités : A , le signature de l'agent :		<b>10 - Avis, date et signature du directeur</b>  <b>11 - Avis favorable pour les postes à avis et à profil</b> <input type="checkbox"/>	

# Fiche de Mutation N°75 T

Code direction :

MOUVEMENT 1ERES AFFECTATIONS CTL.STAGIAIRES (21) / n° sériel 001 / année 2011

Demande EN COURS le

Année 2011

Intercalaire n° 0

Nom patronymique	CARTERZZO BARTHELEMY	Nom Marital (ou usuel)				
Prénom		N° DGI	DGI000000 234567			
Grade : Contrôleur	Echelon : Stagiaire					
<b>Affectations sollicitées dans l'ordre décroissant des préférences</b>						
Rang	Direction	Résidence	Désignation du poste	Avis ou profil	Priorité sur le poste	Réservé DG
1	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE AMIENS	AMIENS	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
2	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE AMIENS	AMIENS	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
3	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES PICARDIE ET SOMME	SANS RESIDENCE	RAPPROCHEMENT	-	non	
4	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE BORDEAUX	BORDEAUX	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
5	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE BORDEAUX	BORDEAUX	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
6	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE BORDEAUX	TOULOUSE	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
7	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE CLERMONT-FERRAND	CLERMONT-FERRAND	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
8	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE CLERMONT-FERRAND	CLERMONT-FERRAND	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
9	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE CLERMONT-FERRAND	LIMOGES	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
10	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE LILLE	LILLE	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
11	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE LILLE	LILLE	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
12	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE LYON	LYON	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
13	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE LYON	LYON	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
14	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE MARSEILLE	MARSEILLE	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
15	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE MARSEILLE	MARSEILLE	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
16	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE MARSEILLE	MONTPELLIER	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
17	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE NANTES	NANTES	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
18	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE NANTES	NANTES	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
19	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE NANTES	RENNES	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
20	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE NEMOURS	AUBERVILLIERS	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
21	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE NEMOURS	NEMOURS	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
22	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE NEMOURS	NEMOURS	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	

Rang	Direction	Résidence	Désignation du poste	Avis ou profil	Priorité sur le poste	Réservé DG
23	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE NEVERS	NEVERS	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
24	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE NEVERS	NEVERS	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
25	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE ORLEANS	ORLEANS	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
26	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE ORLEANS	ORLEANS	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
27	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE POITIERS	POITIERS	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
28	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE POITIERS	POITIERS	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
29	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE REIMS	REIMS	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
30	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE REIMS	REIMS	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
31	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE ROUEN	ROUEN	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
32	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE ROUEN	ROUEN	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
33	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE ROUEN	CAEN	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
34	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE STRASBOURG	STRASBOURG	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
35	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE STRASBOURG	STRASBOURG	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
36	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE STRASBOURG	NANCY	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
37	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE STRASBOURG	BESANCON	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
38	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE VERSAILLES	VERSAILLES	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	
39	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE VERSAILLES	VERSAILLES	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
40	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX REUNION	SANS RESIDENCE	ASSISTANCE INFORMATIQUE REUNION	-	non	
41	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX GUADELOUPE	SANS RESIDENCE	ASSISTANCE INFORMATIQUE ANTILLES-GUYANE	-	non	
42	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX MARTINIQUE	SANS RESIDENCE	ASSISTANCE INFORMATIQUE ANTILLES-GUYANE	-	non	
43	DIR REGION FINANCES PUBLIQUES GUYANE	SANS RESIDENCE	ASSISTANCE INFORMATIQUE ANTILLES-GUYANE	-	non	
44	DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION	TOULOUSE	POSTE INFORMATIQUE	-	non	
45	DIRECTION RESID. A ETRANGER ET DES SERVICES GENERAUX	NOISIEL	CENTRE SERV. NOISIEL PROGRAMMEUR/CHEF PROG	-	non	
46	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE ANGERS	ANGERS	EQUIPES D INSTALLATION ET DE DEPANNAGE	-	non	
47	CENTRE DE SERVICE INFORMATIQUE ANGERS	ANGERS	PROGRAMMEUR OU CHEF PROGRAMMEUR	-	non	

A  
Signature de l'agent :

# L'ÉLABORATION DU MOUVEMENT

**Les 16, 17 et 18 juin 2011** : CAP de titularisation des contrôleurs stagiaires. Le rang de classement (non bonifié) devient définitif.

**Le 1er juillet 2011** : Publication du projet de 1ères affectations.

**Les 4 (a-m), 5 et 6** C'est la période de consultation où les élus en CAP préparent la CAP du 6 juillet.

**juillet (matin) 2011** : Les contrôleurs stagiaires ont diverses possibilités :

— Ils peuvent saisir les élus du SNUI pour obtenir des précisions sur leur situation ou leur demander d'intervenir lors de la CAP pour revoir leur affectation (rapprochements non satisfaits, problème à caractère social ou familial grave, anomalie constatée dans le projet,...).

— Ils peuvent adresser par fax à la Direction Générale une déclaration (annexe 3) par laquelle ils indiquent être satisfaits de l'affectation proposée et renoncer à voir celle-ci examinée lors de la CAP.

— Ils peuvent enfin attendre une éventuelle modification de l'affectation proposée (seules les lignes précédant le voeu obtenu sont examinées) sur un poste devenu disponible par effet de cascade.

**Le 6 juillet 2011 (a-m)** : CAP

**Le 8 juillet 2011** : **Le projet devient définitif.** C'est seulement à ce moment là que sont connues les modifications intervenues suite à la CAP;

exemple : le stagiaire classé 350ème obtenait «A la disposition Hauts-de-Seine Nord» au projet. Suite à la CAP, il obtient le rapprochement «A la disposition» dans l'Eure-et-Loir.

En cascade, le stagiaire classé 351ème pourra obtenir «A la dispo Hauts-de-Seine Nord» s'il a sollicité ce voeu sur une ligne placée avant l'affectation qui lui a été indiquée au projet.

Lui-même libérant un poste, plusieurs stagiaires verront leur affectation modifiée, sauf s'ils ont fait connaître leur intention dès la publication du projet de renoncer à une «cascade» éventuelle (en transmettant à la DG l'annexe «3» qui figure page 26 du guide remis par l'ENC).

**Attention** : si une demande est trop restreinte et qu'il n'y a pas de possibilité d'affectation sur les voeux sollicités, la demande est mise de côté et sera reprise ensuite pour une affectation d'office sur les postes restant disponibles après l'examen de toutes les autres demandes.

Il est donc très important d'étendre sa demande sur plusieurs résidences et plusieurs départements pour éviter une affectation d'office. Compte tenu de la proportion des postes offerts en région Ile-de-France, les lauréats du concours à affectation nationale, en fonction de leur classement, pourraient obtenir des postes uniquement situés en province.

## **Le rôle des élus en CAP**

*Les élus de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires vérifient chaque copie leur ayant été confiée par les contrôleurs stagiaires. Ils sont ainsi à même d'apporter une réponse aux interrogations des agents, demander des éclaircissements à la Direction Générale, et préparer leurs interventions en séance pour évoquer les dossiers de façon individuelle. Ils informeront à partir du 8 juillet 2011 tous les adhérents de leur affectation définitive.*

# LA SUITE DU MOUVEMENT

L'affectation devient définitive dès la prise de poste.

Elle prend effet au 1er septembre 2011 et entraîne certaines conséquences :

- **L'agent affecté est obligé de rejoindre le poste qui lui a été attribué.**
- **Il est alors agent titulaire de la DGFIP. Il pourra bénéficier des mêmes droits que les collègues plus anciens et de ce fait, déposer une demande de mutation pour l'année suivante.**
- **Un agent à qui l'affectation poserait de gros problèmes (éloignement, enfants à charge) peut demander une mise en disponibilité pour raison familiale. Il est dans l'intérêt de l'agent de rejoindre son poste d'affectation, ne serait-ce que pour quinze jours. Il pourra ainsi participer au mouvement général de l'année suivante. S'il ne fait pas de demande pour le mouvement général suivant, il sera réintégré à la fin de sa mise en disponibilité sur la résidence de sa première affectation.**
- **Les agents qui ont effectué leur stage pratique avant le stage théorique, sont logés pour la première affectation à la même enseigne que les stagiaires de la promotion.**



# QUESTIONS RÉPONSES

## ■ *Je dois déposer ma demande quand ?*

- le 17 février 2011 au plus tard.

Sur le double que je transmets à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, j'indique mon adresse personnelle et les numéros de téléphone où je pourrai être joint pendant mon stage pratique... Ce double doit être la copie conforme de la demande déposée (75 ST «pdf») et être accompagné des mêmes pièces justificatives.

## ■ *Je connaîtrai mon affectation à quelle date ?*

- le vendredi 1er juillet 2011.

- la Direction Générale diffuse le projet à 17 heures sur Ulysse,
- sur [www.snusudtresor.fr](http://www.snusudtresor.fr) (accessible depuis le réseau intranet DGFIP, dans l'après-midi),
- par téléphone au siège de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires (voir numéros ci-dessous).

## ■ *Qu'est-ce qu'un projet ?*

Le projet n'est qu'une première image du mouvement de première affectation ; ce n'est qu'après la CAP et les interventions des représentants des personnels que la Direction Générale fait connaître le mouvement définitif, vous pouvez donc avoir obtenu votre 50ème ligne au projet, et finalement être muté sur votre 10ème ligne après la CAP. Attendez le résultat définitif avant de prendre des dispositions pour organiser votre départ.

## ■ *La CAP se tiendra quand ?*

- la consultation : les 4 a-m et 5 juillet 2011.
- la CAP : le mercredi 6 juillet 2011.

## ■ *Le résultat définitif sera connu quel jour ?*

- le vendredi 8 juillet 2011.

## ■ *Comment joindre l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires pour ma mutation ?*

- par téléphone au 01.44.64.64.44

ou directement les camarades de la gestion B au : 01.44.64.64.24  
01.44.64.64.25

- par FAX au 01.43.48.96.16. (ou 01.44.64.64.40)

Une permanence est assurée au Bureau national à compter du LUNDI 4 JUILLET 2011 par les CAPIS-  
TES et des contrôleurs stagiaires de votre promotion.

## ■ *Quand contacter les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires pour évoquer mon dossier à la CAP ?*

- à compter du 4 juillet et jusqu'au 5 juillet 2011 au soir.  
(impérativement, la CAP commençant le 6 juillet).

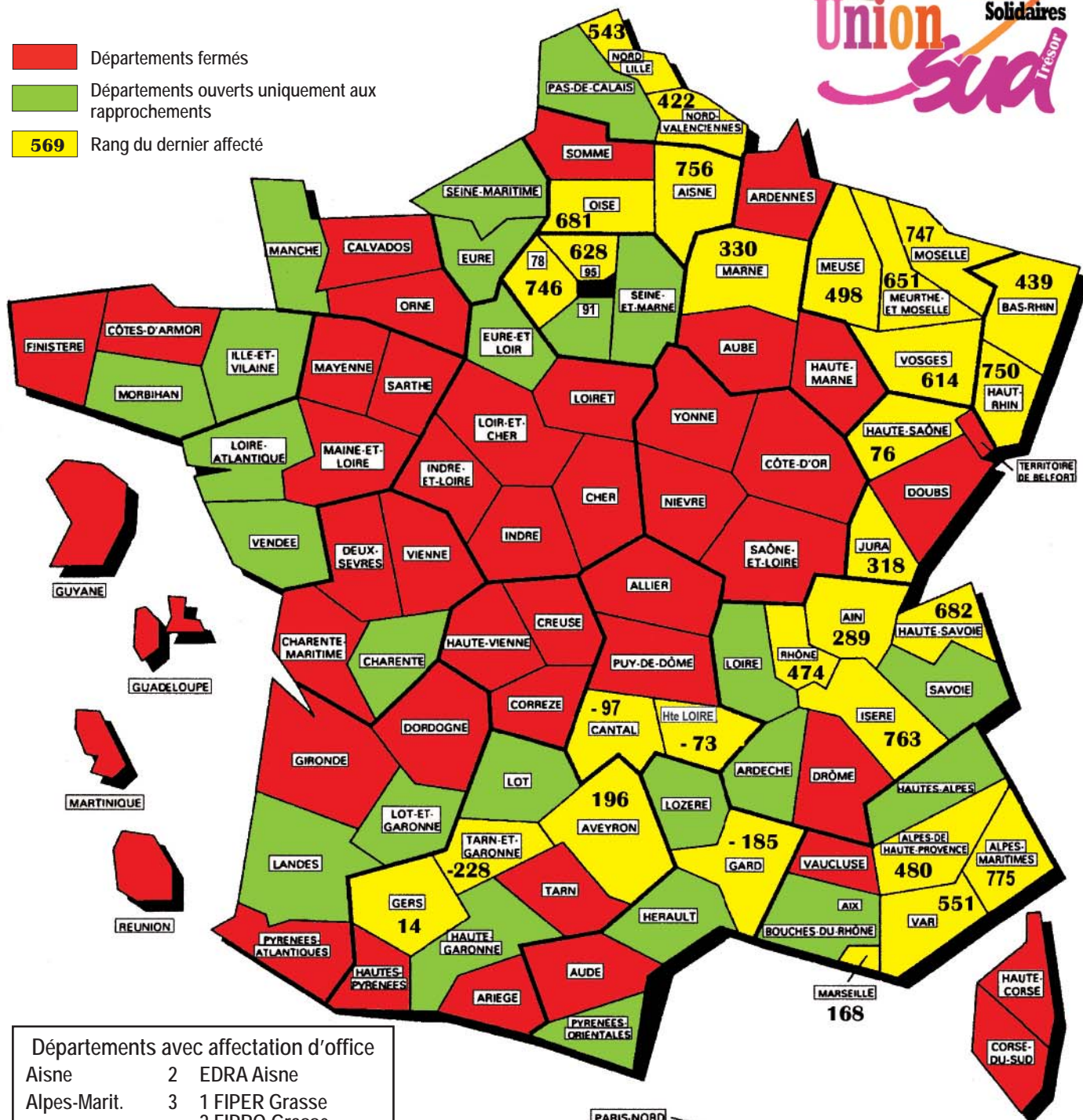
# 1ères affectations des contrôleurs stagiaires

(hors contractuels handicapés)

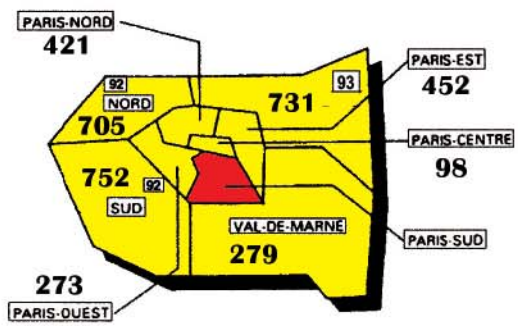
## Carte après CAP - Promo 2009-2010



- Départements fermés
- Départements ouverts uniquement aux rapprochements
- 569 Rang du dernier affecté



Départements avec affectation d'office		
Aisne	2	EDRA Aisne
Alpes-Marit.	3	1 FIPER Grasse 2 FIPRO Grasse
Isère	7	EDRA Isère
Meuse	1	EDRA Meuse
Moselle	4	EDRA Moselle
Savoie	3	EDRA Savoie
Vosges	3	EDRA Vosges
Seine-St-Denis	11	EDRA Seine-St-Denis
Val-d'Oise	2	1 EDRA Val-d'Oise 1 FIPRO Garges

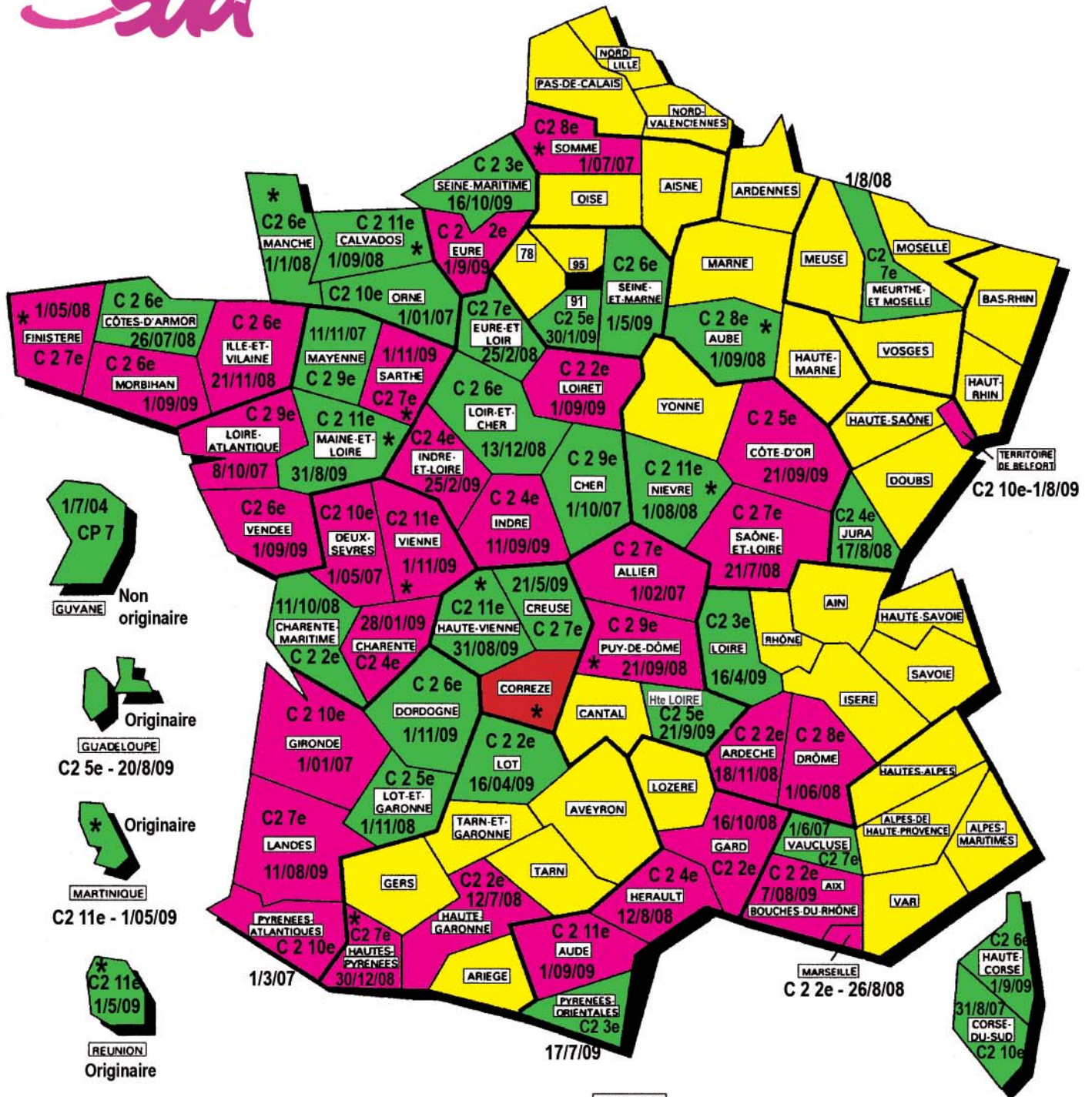


### Affectation en Ile-de-France du concours national

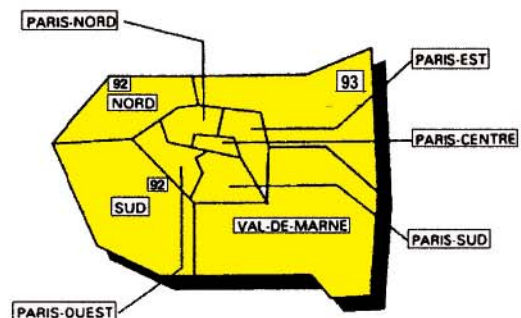
Pour les lauréats issus du concours à affectation nationale, seuls ceux sollicitant la priorité pour rapprochement de conjoints, ont obtenu une affectation francilienne.

# Mouvement B 2010 après CAP

## Filière fiscale (hors postes Domaines)



- Départements fermés.
- Départements ouverts
- C2 ... Dernier agent rentré en liste normale
- C2 ... Dernier agent rentré sur un poste EDRA
- \* Rapprochements en attente



# **L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires**

## **la force de tous les agents**

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, après 30 mois d'activité militante concrète, a été officiellement proclamée en tant que syndicat national le 9 décembre 2009 lors du congrès extraordinaire de Créteil.

Annoncée dès avril 2008 lors du conseil fédéral de Solidaires aux Finances, puis confirmée lors de la réunion commune des conseils syndicaux du SNUI et de SUD Trésor en septembre 2008 et lors des Congrès respectifs des deux organisations en juin 2009, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est aujourd'hui la première force syndicale unifiée de la DGFIP.

Depuis l'annonce de la fusion DGI-DGCP, à laquelle ils sont opposés, le SNUI et SUD Trésor se sont toujours exprimés d'une seule voix, face à l'administration et au ministre, en direction des agents, lors des intersyndicales ou à destination de la presse. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est donc une réalité déjà expérimentée, qui s'est construite dans le respect et dans l'unification d'égal à égal de ses deux syndicats. C'est la première force militante de la DGFIP.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, proche des agents et de leurs préoccupations, est la force de propositions, d'actions et de proximité de tous les agents de la DGFIP.

Nos militants sont à vos côtés, quelle que soit votre filière ou votre administration d'origine, pour vous défendre, pour vous renseigner, pour faire respecter vos droits et en gagner de nouveaux.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires réaffirme son objectif de développer le syndicalisme d'adhérents et de proximité dans un but d'efficacité syndicale garante des grandes solidarités et de la défense des intérêts des agents de la DGFIP.

C'est aussi pour cela que l'Union continuera de mener un combat global sur tous les fronts pour améliorer les conditions de vie au travail et pour redonner du sens aux missions et aux hommes et aux femmes qui les exercent. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires élaborera également l'ensemble de ses revendications en partant de la défense et de la promotion des missions de service public, de son analyse des structures, des conditions de travail, des moyens, notamment en emplois, des carrières et des règles de gestion.

Le but du nouveau syndicat est de rassembler les agents de la DGFIP et de défendre :

- les valeurs du syndicalisme de propositions et d'action dans un esprit et une pratique unitaires,
- les intérêts individuels et collectifs des agents,
- toutes les missions d'un service public de qualité et de proximité,
- la justice fiscale et sociale.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires appelle les agents de la DGFIP à rejoindre le syndicat national par l'adhésion, par le vote aux élections professionnelles et par l'engagement militant.

## **Vos représentants au conseil d'établissement de l'ENC**

Willy FONTAINE  
Vincent GRONDIN  
Estelle ROUSSELLE

Régis BRISSAUD  
Philippe PLISZCZAK  
Stéphane GATTO

## **Les militants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires à l'ENC**

Stéphane PARDON - Capiste national - Bureau national  
Michel POUJOULA - Capiste national - Aveyron  
Claude DESPLATS - Capiste national - Tarn  
Eric DIANA - Conseiller syndical régional Midi-Pyrénées - Ariège  
Nathalie VIDAL-TORREILLES - Capiste nationale - Pyrénées orientales  
Jean-Luc HAMEL - Section DG - Bureau SI  
Alexis COMPAGNE - Section DG - Bureau SI

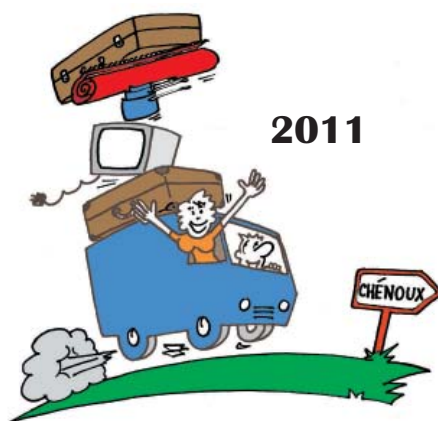


Union SNUI-SUD Trésor Solidaires

## ENC-ÉLÈVES

# HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE CONTRÔLEURS STAGIAIRES PROGRAMMEURS ET TECHNICIENS GÉOMÈTRES SPÉCIALE 1ÈRES AFFECTATIONS

- La procédure de rédaction (désagréments et astuces)
- Les nouveautés (bon à savoir et pièges à éviter)
- Le déroulement des opérations
- Les règles d'affectation
- Les priorités
- Les stratégies en fonction de la situation personnelle
- Comment optimiser sa demande
- Les affectations des années passées
- Questions diverses



**A Toulouse : jeudi 27 janvier 2011  
De 13 h 45 à 15 h 45**

Avec la participation de Stéphane PARDON (Bureau National)  
Nathalie VIDAL-TORREILLES (Capiste Nationale),  
et Eric DIANA (Conseiller Syndical Régional).

**VENEZ NOMBREUX**

# snuisudtresor.fr

snuisudtresor.fr est le site syndical de la DGFiP le plus consulté, 20 000 pages par jour. Revendicatif, exhaustif, informatif et réactif, sa mise à jour quotidienne permet à chaque agent de tout savoir sur l'actualité du syndicat et ses campagnes de mobilisation, de lire les comptes-rendus des réunions avec l'administration, d'être informé sur sa gestion... Nos expressions sur la fiscalité sont également très consultées, y compris de l'extérieur de la DGFiP.

The screenshot shows the homepage of snuisudtresor.fr. At the top, there is a navigation bar with 'Recherche', 'Union', and 'Web' buttons. Below this, the main content area is divided into several sections:

- Le Panneau syndical:** Contains links for 'Actualité', 'Gestion des agents', 'Conditions de travail', 'Le Jour de Payo', 'Ecoles - Concours', 'L'Unité', and 'L'Annuaire de l'Union Sites locaux - Retraités'.
- Espace Public:** Contains links for 'Qui sommes nous?', 'Nos Engagements', 'Presse - L'UnionMidi@s', 'Justice Fiscale!', 'Éditions du GPC', 'Nous écrire - Adhérer', 'Espace Adhèrent', and 'Espace MILI'.
- Actualités au quotidien:** A section with a search bar and a 'Web' button, containing sub-sections like 'Les sites focaux', 'L'info en direct des sections de l'Union', and 'Conditions de vie au travail'.
- On veut respirer!:** A prominent banner with a person's image and the text 'On veut respirer!'.
- Bonne Année 2011:** A section with a large '1' and the text 'Bonne Année 2011'.
- Actualités:** A section with a search bar and a 'Web' button, containing sub-sections like 'L'actualité au quotidien', 'Les sites focaux', 'Conditions de vie au travail', and 'On veut respirer!'.
- Actualité en un clip d'oeil:** A section with a search bar and a 'Web' button, containing sub-sections like 'Actualité au quotidien', 'Les sites focaux', 'Conditions de vie au travail', and 'On veut respirer!'.
- Actualité en un clip d'oeil:** A section with a search bar and a 'Web' button, containing sub-sections like 'Actualité au quotidien', 'Les sites focaux', 'Conditions de vie au travail', and 'On veut respirer!'.
- Actualité en un clip d'oeil:** A section with a search bar and a 'Web' button, containing sub-sections like 'Actualité au quotidien', 'Les sites focaux', 'Conditions de vie au travail', and 'On veut respirer!'.

Callout boxes on the left side of the image point to these sections:

- Toutes les rubriques de la vie syndicale et pratique** (points to the top navigation bar)
- Le tiroir des nouveautés quotidiennes** (points to the 'Actualités au quotidien' section)
- Nos expressions, nos liens «au-delà de la DGFiP»** (points to the 'Conditions de vie au travail' section)
- NOUVEAUTÉ 2011 Ton espace adhérent** (points to the 'Espace Adhèrent' section)
- L'espace des correspondants, militants** (points to the 'Espace MILI' section)
- Espace Adhèrent** (points to the 'Espace Adhèrent' section)
- Une info «flash»** (points to the 'On veut respirer!' banner)
- Le dernier Unité** (points to the 'Unité' logo)
- Liens vers notre fédération et vers Solidaires** (points to the 'Solidaires' logo)
- Actualité en un clip d'oeil** (points to the 'Actualité en un clip d'oeil' section)
- Quelques dossiers du moment** (points to the 'L'actualité en un clip d'oeil' section)

Depuis le 5 janvier, chaque adhérent a accès à un espace personnel où il bénéficie des 3 derniers Unités, des calculatrices GIPA et Rafp, des infos et conseils pour les mutations, des coupures mutation par résidence, des fiches carrières, de la foire aux questions et tout prochainement des mises à jour du Guide Pratique de l'Agent 2011. Grâce à cet espace accessible dès la première page tous les adhérents bénéficient également d'un accès simplifié à l'annuaire des militants locaux, aux informations publiées par leur section locale et par le Bureau National.

<b>STANDARD GENERAL .....</b>	<b>01.44.64.64.44</b>
<b>GESTION B : Stéphane PARDON .....</b>	<b>01.44.64.64.24</b>
<b>Daniel SANCHEZ .....</b>	<b>01.44.64.64.25</b>
<b>FAX GENERAL .....</b>	<b>01.43.48.96.16</b>
<b>FAX GESTION B .....</b>	<b>01.44.64.64.40</b>

**Sur le double de ta demande remise  
à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires,  
merci d'indiquer ton adresse personnelle et  
les numéros de téléphone (travail, domicile et portable) où  
nous pourrons te joindre pendant ton stage pratique**

***1ères affectations : les dates (projet de calendrier)***

<b>DÉPÔT des demandes</b>	<b>Mardi 17 février 2011</b>
<b>PROJET</b>	<b>Vendredi 1er juillet 2011</b>
<b>CAP</b>	<b>Mercredi 6 juillet 2011</b>
<b>RESULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>Vendredi 8 juillet 2011</b>

**Dès le 4 juillet,  
les premières INFORMATIONS  
sur [http ://www.snuisudtresor.fr](http://www.snuisudtresor.fr)**